

N° 2019 - AR04

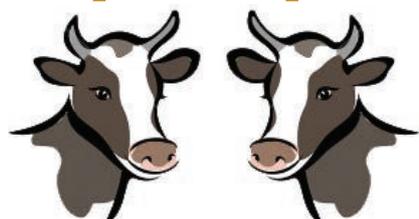
Février 2019

# AGRESTE Centre-Val de Loire

Analyses et résultats



## Les pratiques d'élevage



en 2015



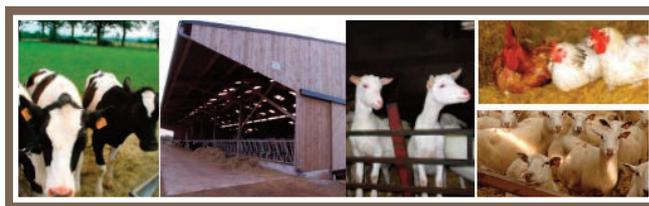
# LA CONDUITE DES EXPLOITATIONS BOVINES EN CENTRE-VAL DE LOIRE



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

En 2015, le Centre-Val de Loire est l'une des plus petites régions d'élevage de bovins en France métropolitaine au regard des résultats de l'enquête Pratiques d'élevage. Le cheptel bovin régional a une forte spécificité allaitante. Les démarches de production sous signe de qualité ou en agriculture biologique sont encore peu développées. Le parc de bâtiments est plus ancien que la moyenne nationale. La stabulation libre est prépondérante. Le plein air intégral est réservé aux élevages de vaches allaitantes. Le stockage des effluents au champ est privilégié. Les élevages régionaux ont peu de fosses et de fumières. La région peut progresser en matière de bio-sécurité. L'élevage est une activité chronophage, avec près de la moitié du temps de travail des élevages laitiers consacrée à la traite.

## Cheptel et exploitations



### Un cheptel bovin régional à spécificité allaitante

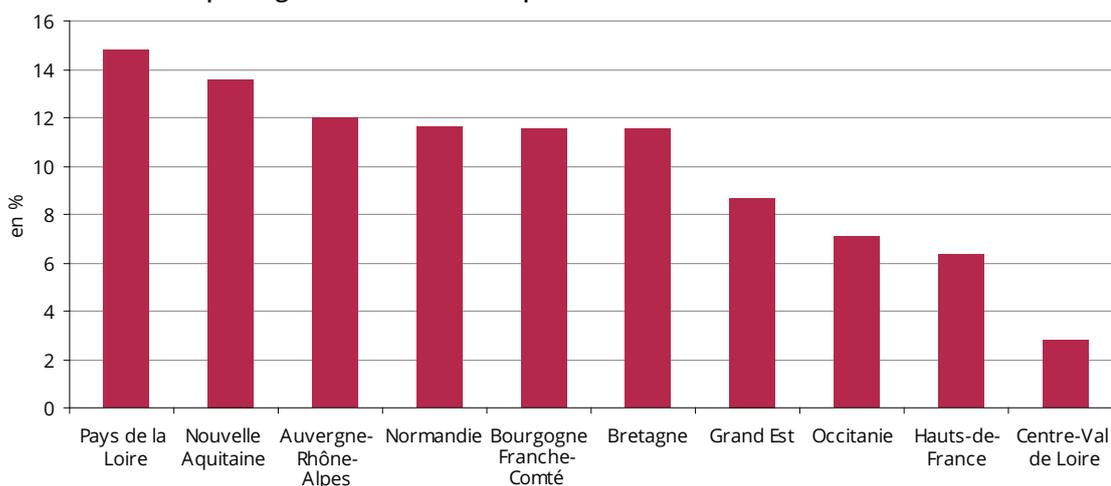
Le cheptel régional représente à peine 3 % des effectifs de France métropolitaine. Il est orienté vers l'élevage allaitant, pratiqué par 85 % des exploitations. Les vaches nourrices représentent 39 % des bovins et 78 % des vaches élevées dans la région. Les vaches laitières ne représentent que 7 % du cheptel régional et 12 % des exploitations ayant des bovins<sup>1</sup>.

### Les bovins en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine

	Centre-Val de Loire (en milliers de têtes)	% Région/France métropolitaine
Ensemble espèce bovine	455	2,8
<i>dont vaches laitières</i>	31	1,0
<i>dont vaches allaitantes</i>	178	4,8

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Part de bovins par région en France métropolitaine



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### De plus gros cheptels en Centre-Val de Loire

En Centre-Val de Loire, un atelier allaitant a en moyenne 69 vaches nourrices, contre 56 en France métropolitaine, et un atelier laitier 74 vaches laitières, contre 65 en France métropolitaine.

<sup>1</sup> Voir méthodologie de l'enquête.

**Cheptels par type d'élevages, dans les principales régions productrices et en Centre-Val de Loire**

Types d'élevages bovins	Cheptels (nombre moyen de têtes par exploitation)			
	Régions et France métropolitaine	Vaches allaitantes	Vaches laitières	Total bovins
Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière)	Nouvelle Aquitaine	57		125
	Auvergne – Rhône-Alpes	65		146
	Bourgogne – Franche-Comté	74		185
	<b>Centre – Val de Loire</b>	<b>69</b>		<b>152</b>
	France métropolitaine	56		133
Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante)	Bretagne		68	136
	Normandie		71	181
	Pays de la Loire		66	152
	<b>Centre – Val de Loire</b>		<b>74</b>	<b>143</b>
	France métropolitaine		65	144

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

La taille du cheptel et la spécialisation de l'atelier conditionnent le statut juridique de l'exploitation. Les élevages allaitants sont majoritairement des exploitations individuelles avec des cheptels plus petits. En revanche, les élevages laitiers sont principalement conduits sous forme d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL).

**Répartition des élevages spécialisés par statut juridique en Centre-Val de Loire**

Élevages de vaches laitières (sans vaches allaitantes)	Nombre d'exploitations (en %)	Effectifs de vaches laitières	
		Répartition (en %)	Taille du cheptel
Exploitant individuel	21,3	15,2	53
Gaec total	31,0	38,7	93
EARL	43,6	40,2	69
Autre société civile (SCEA, ...)	4,1	5,9	106
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>74</b>
Élevages de vaches allaitantes (sans vaches laitières)	Nombre d'exploitations (en %)	Effectifs de vaches allaitantes	
		Répartition (en %)	Taille du cheptel
Exploitant individuel	56,0	44,0	54
Gaec total	14,3	24,1	116
EARL	23,8	26,7	77
Autre société civile (SCEA, ...)	5,9	5,2	59
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>69</b>

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

**Note :** les résultats des élevages spécialisés en bovins mixtes, d'engraissement ou de veaux de boucherie ne sont pas diffusables, faute d'avoir un échantillon suffisant pour des résultats représentatifs.

Toutefois, les effectifs de bovins d'engraissement et de veaux de boucherie sont concentrés dans les élevages allaitants avec près de 9 bêtes sur 10.

**Peu de démarches de production sous signe de qualité ou en agriculture biologique**

En Centre-Val de Loire, seulement 12 % de l'ensemble des exploitations bovines produisent sous signe de qualité officiel (AOP, label rouge, et IGP) ou en agriculture biologique (21 % France métropolitaine), soit 16 % du cheptel régional. Les exploitations certifiées ou en conversion biologique sont marginales (3 % du cheptel régional).

Les élevages régionaux produisent moins fréquemment sous contrat avec un distributeur (12 % contre 20 % France métro). Toutefois, 34 % des élevages laitiers s'engagent dans ce mode de production contre à peine 30 % en France métropolitaine. Une exploitation bovine sur dix pratique la vente directe, plus diversifiée dans les exploitations laitières qui peuvent proposer viande, lait ou produits laitiers transformés.

**Démarches de production par type d'élevage spécialisé en Centre-Val de Loire**

Démarches de production	Allaitant	Laitier
Poids des exploitations sous signe de qualité (AOP, Label rouge, IGP)	10 %	9 %
Poids des exploitations labellisées Bio	3 %	4 %
Production par vache (litres/an)		6 998
Poids des exploitations bovines avec un atelier de transformation	1 %	3 %
Démarche de production sous contrat avec un distributeur	8 %	34 %
Vente directe (% des exploitations)	11 %	12 %
<i>dont vente directe de viande</i>	100 %	43 %
<i>dont vente directe de lait</i>	0 %	48 %
<i>dont vente directe d'autres produits laitiers</i>	0 %	22 %

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

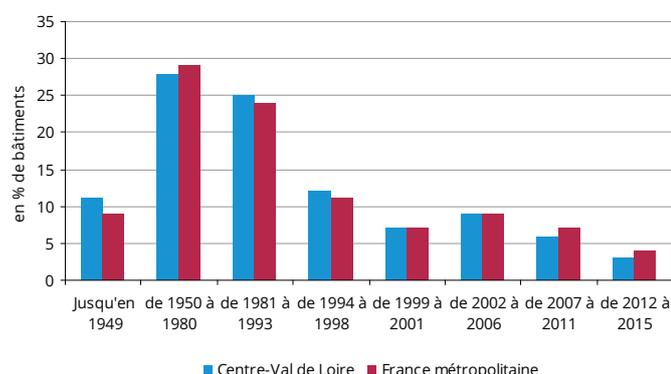
## Conditions de Vie



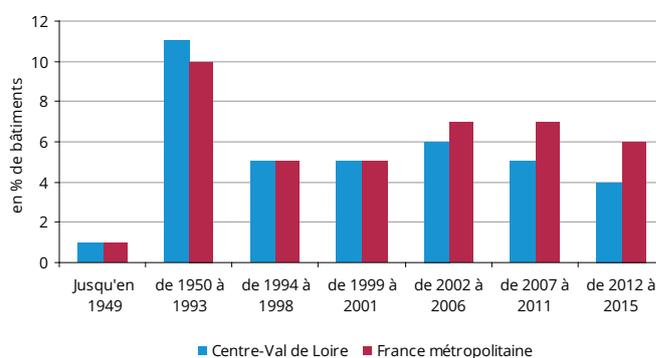
### Des bâtiments plus anciens

Construction et rénovation datent principalement de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments en Centre-Val de Loire sont à peine plus anciens que dans l'ensemble de l'Hexagone. Le taux de rénovation demeure pourtant inférieur depuis les années 2000.

#### Construction des bâtiments



#### Rénovation des bâtiments



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

La région se situe dans la moyenne nationale avec 2,6 bâtiments par exploitation et 60 bovins en moyenne dans chaque bâtiment. Seulement 16 % des bâtiments pourraient accueillir un plus grand nombre d'animaux. La surface moyenne disponible par animal dépend du type d'élevage : 19 m<sup>2</sup> dans les élevages laitiers et 26 m<sup>2</sup> dans les élevages allaitants.

#### Élevages et bâtiments

Caractéristiques	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Nombre moyen d'animaux par bâtiment	60	58
SAU exploitée par exploitation (nombre moyen d'hectares)	158	112
Nombre moyen de bâtiments par exploitation	2,6	2,5
Capacité à accueillir davantage d'animaux (% du nombre de bâtiments)	16	23
Surface moyenne des bâtiments (m <sup>2</sup> )	499	532
Année de construction des bâtiments (moyenne)	1980	1982
Année de dernière rénovation majeure des bâtiments (moyenne)	1994	1998

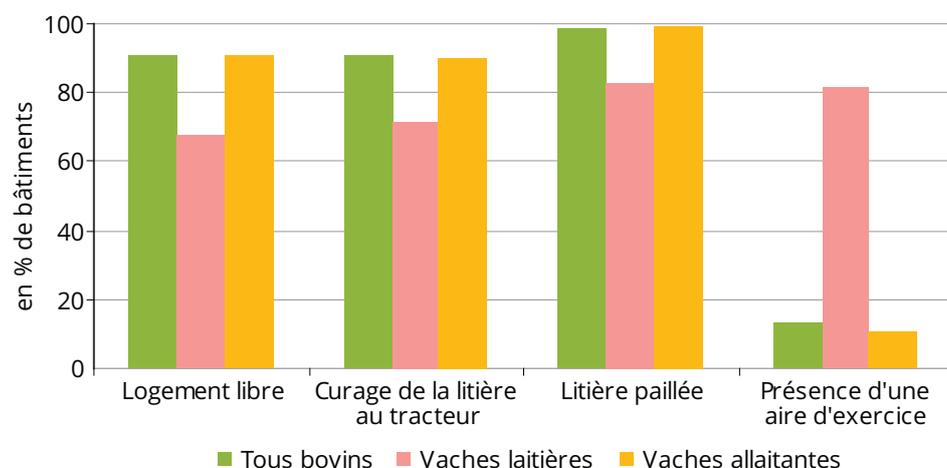
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

## Le logement en stabulation libre privilégié

La stabulation libre est plus fréquente en Centre-Val de Loire, toutes espèces de bovins confondues : 91 % des bâtiments sont des stabulations libre contre 76 % en France. Les vaches laitières sont plus souvent logées en box ou logettes que les vaches allaitantes (30 % des bâtiments hébergeant des vaches laitières en Centre-Val de Loire,). La réglementation<sup>2</sup> relative au bien-être animal tend à faire disparaître les élevages entravés.

Le sol est recouvert de litière paillée dans la quasi totalité des bâtiments logeant des vaches allaitantes (99 % en région et 91 % en France métropolitaine), et dans une moindre mesure dans ceux des vaches laitières (83 %). À peine la moitié des élevages achète la paille. Par ailleurs, la litière de l'aire d'exercice des bovins est évacuée plus fréquemment en élevage laitier : tous les jours ou au moins une fois par semaine dans 97 % des bâtiments (70 % en élevage allaitant).

### Caractéristiques des bâtiments en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

## Principalement des salles de traite en épis

Près des deux tiers (61 %) des exploitations possédant un équipement de traite sont équipées de salles de traite en épis. Le robot de traite concerne les plus gros troupeaux : les élevages de 100 vaches laitières et plus sont équipés à

près de 40 %. La traite à l'étable (traite au pot ou lactoduc) ne se pratique que dans les élevages laitiers de moins de 50 vaches. La traite manuelle est désormais anecdotique.

## Des bovins allaitants profitent du plein air intégral

La conduite en plein air intégral limiterait les investissements (pas de bâtiment), les apports d'aliments, les risques vétérinaires liés à la concentration des animaux en intérieur, le temps de travail et les consommations d'énergie. En région, un tiers des élevages bovins le pratique (contre 21 % en France métropolitaine), principalement des élevages allaitants. Seulement 1,6 % des élevages laitiers sont conduits en plein air intégral.

### Le plein air intégral dans les élevages bovins en Centre-Val de Loire

Type de bovins	Part du cheptel* (en %)	Élevages (en %)
Vaches laitières	5	6
Vaches allaitantes	41	36
Bovins d'engraissement	36	32
Total bovins	35	32

\* Exploitations ayant des animaux en plein air intégral

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

<sup>2</sup> Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages – article 4.

## Alimentation



### Priorité au pâturage pour les vaches allaitantes

Les rations sont adaptées à chaque animal, qu'il soit bovin lait, bovin viande, adulte, génisse ou veau.

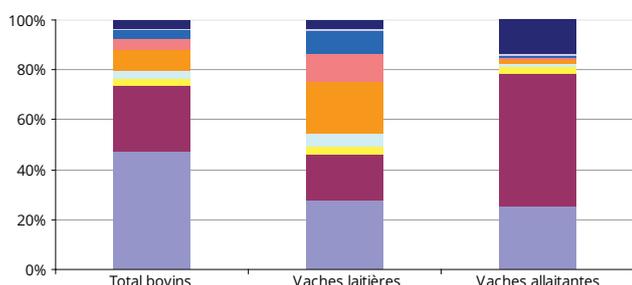
Les vaches allaitantes, qui portent et allaitent leur veau, ont un besoin énergétique moindre. Leur alimentation est davantage basée sur la mise à l'herbe, avec ou sans fourrages, que celle des vaches laitières : la durée de mise en pâture sans fourrage pour les vaches laitières est de 15 jours par an contre près de 5 mois pour les vaches allaitantes.

Les autres bovins de la région (bovins pour la boucherie, génisses de renouvellement, et autres bovins) passent plus de temps en pâture (avec ou sans fourrage) qu'en France entière. En Centre-Val de Loire, le système de pâturage est ainsi particulièrement utilisé : 98 % des exploitations bovines (à près de 100 % dans les élevages de vaches allaitantes, et 87 % dans les élevages de vaches laitières). La surface pâturée par les vaches laitières est de 12 ha en moyenne par exploitation (19 ha en France).

Les exploitations produisent quasi systématiquement leur foin (99 % en région, 94 % France), contrairement aux autres types d'affouragement (en dessous de la moyenne nationale). Toutefois, les quantités produites en région sont bien supérieures à la moyenne nationale en ce qui concerne l'ensilage d'herbe, l'ensilage de maïs, et l'enrubannage d'herbe.

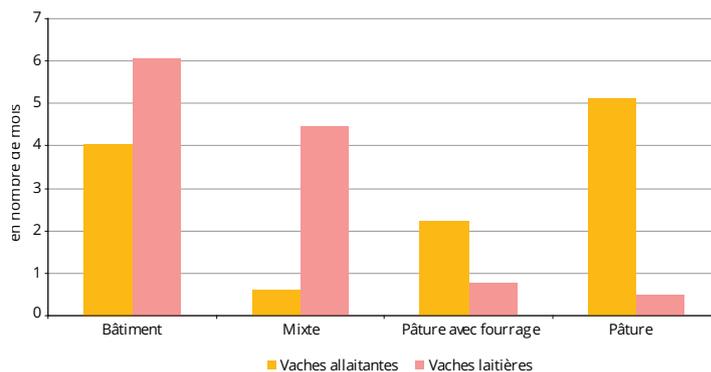
L'affouragement ne couvrant pas tous les besoins, des compléments alimentaires sont nécessaires. Les céréales (blé, maïs, orge,...) ou d'autres végétaux (pulpes de betterave, mélasses) apportent le complément énergétique et divers tourteaux (soja, tournesol, colza, lin,...) le complément protéique. Ces aliments sont en partie produits sur l'exploitation : 88 % des céréales et la moitié des graines de plantes oléoprotéagineuses. Les autres types d'aliments sont très majoritairement

### Volumes d'aliments bruts utilisés pour l'alimentation des ateliers bovins



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Répartition du temps moyen annuel passé en bâtiment et/ou en pâturage en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

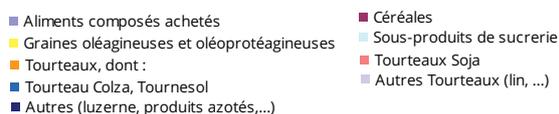
### Principaux types d'affouragement produits sur les exploitations en Centre-Val de Loire

Type d'affouragement	Part (%) exploitations	Quantité (tMS) moyenne produite par exploitation
Foin	99,2	160
Ensilage herbe	22,7	287
Ensilage maïs	35,8	377
Enrubannage d'herbe	50,6	117
Autres affouragements	15,6	38

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

achetés : 92 % des tourteaux, 90 % des sous-produits de sucrerie, tout comme les aliments composés à 70 % (aliments d'allaitement hors lait produit à la ferme, aliments complets ou partiels, ou compléments minéraux).

La quantité d'aliments apportés en complément varie selon le type de bovins. Afin de favoriser la production de lait, l'alimentation des vaches laitières est plus concentrée en aliments composés complets et énergétiques, avec des céréales, ainsi qu'en aliments riches en protéines, avec des tourteaux. L'alimentation des vaches allaitantes (davantage basée sur les fourrages), aux besoins énergétiques moindres, se concentre sur les céréales et les compléments minéraux et vitaminés.



## Gestion des effluents



### Le stockage des effluents au champ privilégié, peu de fosses et de fumières

Le programme d'actions nitrates prévoit que les exploitations en zone vulnérable<sup>3</sup> disposent de capacités de stockage minimales pour les effluents d'élevage. Le Centre-Val de Loire fait l'objet d'une succession de classements en zones vulnérables depuis 2007. À la suite de la révision du programme d'actions national en octobre 2016 et dans le cadre de l'entrée en vigueur des zones vulnérables 2017, les exigences en matière de stockage des effluents d'élevage et les échéances de mise aux normes ont évolué.

En France, la réglementation en 2015 préconise de stocker entre 4 et 6 mois selon les régions, dans une fumière (fumier) ou dans une fosse (lisier). Le lieu de stockage doit être couvert. Les quantités d'effluents que l'on peut épandre sur les cultures sont limitées.

En Centre-Val de Loire, le stockage au champ des effluents est privilégié dans 90 % des exploitations. Le fumier très compact issu des aires paillées peut être déposé avant d'être épandu en tas au champ et est relativement plus facile à gérer.

En Centre-Val de Loire, les exploitations bovines stockent plus fréquemment la totalité du fumier produit : 86 % des

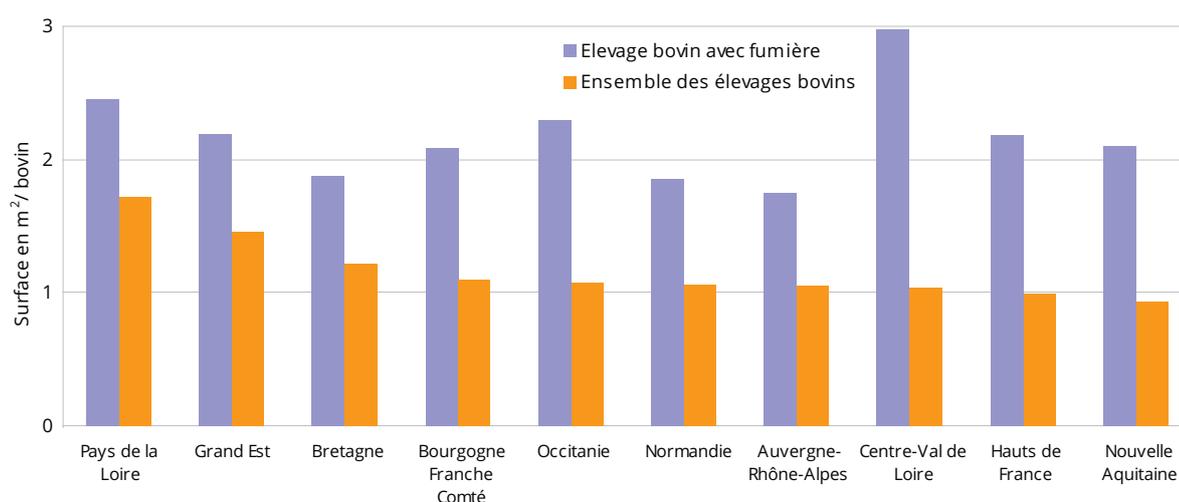
exploitations (63 % en France). Ce stockage dure aussi plus longtemps : respectivement 17 % et 65 % des exploitations bovines qui le pratiquent stockent moins de trois mois et entre 3 et 6 mois. En France métropolitaine, il s'agit de 28 % et 53 % des exploitations.

9 exploitations bovines sur 10 épandent plus de 95 % de leurs effluents sur leurs propres exploitations. En Centre-Val de Loire, les exploitations bovines disposent en moyenne de 158 ha de SAU (moyenne nationale de 112 ha).

7 ateliers bovins sur 10 n'ont ni fosse ni fumière.

En Centre-Val de Loire, près de 1 100 fumières sont réparties sur environ 900 exploitations bovines. La moitié de ces fumières est vidangée une fois par an et 45 % de deux à quatre fois par an (respectivement 22 et 60 % en France métropolitaine). Seulement 21 % des fumières sont couvertes, toujours avec un toit (31 % au niveau national). 40 % des fumières ont trois murs (61 % en France métropolitaine). La surface moyenne d'une fumière est de 310 m<sup>2</sup> (240 m<sup>2</sup> au niveau national). Une exploitation bovine avec ce type d'ouvrages dispose en moyenne d'une surface de fumière de 360 m<sup>2</sup> (290 m<sup>2</sup> en France métropolitaine).

#### La surface de fumière par bovin



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

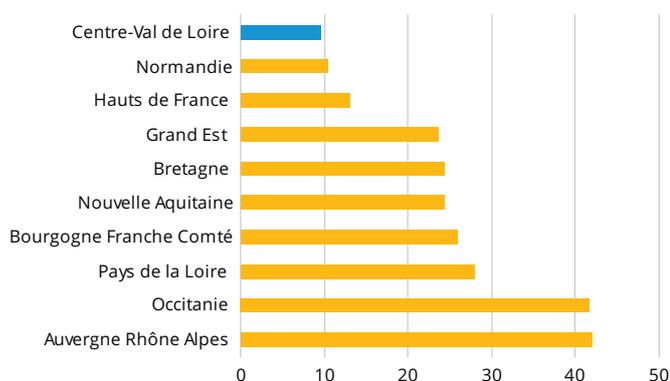
<sup>3</sup> La directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, appelée communément « directive nitrates », vise la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. L'application nationale de cette directive (articles R.211-75 à R.211-85 du code de l'environnement) se concrétise par la désignation de zones dites « zones vulnérables » qui contribuent à la pollution des eaux par le rejet de nitrates d'origine agricole. Dans chaque zone vulnérable, un programme d'action est défini.

On dénombre 750 fosses réparties sur près de 600 exploitations bovines. Environ 20 % des exploitations bovines en disposent (57 % en France). La capacité utile moyenne d'une fosse en région est de 440 m<sup>3</sup>, plus vaste qu'au niveau national (395 m<sup>3</sup>). En moyenne une exploitation bovine dispose d'une capacité de stockage de 555 m<sup>3</sup>. La fosse est vidangée de une à trois fois par an pour 76 % des ouvrages des exploitations bovines. Les effluents proviennent le plus souvent d'un bâtiment (58 % des fosses de ces exploitations, contre 71 % en France métropolitaine) et/ou d'une fumière (respectivement 53 %, contre 37 %) ou d'une aire d'exercice

(respectivement 30 %, contre 24 %). Près des trois quarts des fosses des exploitations bovines ne sont pas couvertes. Une grosse moitié des fosses est en béton, un tiers en géomembrane. Quasiment toutes les fosses sont alimentées par le haut. Elles ne sont jamais brassées sauf avant épandage pour 25 % d'entre elles. Les élevages bovins laitiers disposent plus souvent d'une fosse. La région a néanmoins le plus faible taux d'équipement. En Centre-Val de Loire, 92 % des exploitations laitières équipées de fosses déclarent y envoyer leurs eaux blanches<sup>4</sup>.

### Bovins allaitants avec fosse

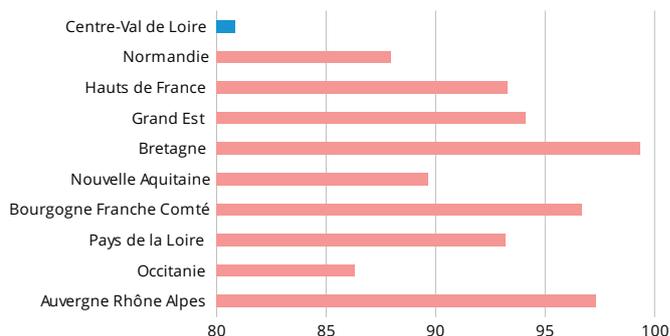
% d'exploitations allaitantes



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

### Bovins lait avec fosse

% d'exploitations laitières

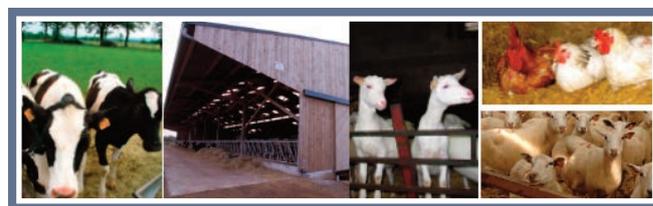


## Prévention sanitaire

### Des mesures sanitaires de prévention

En Centre-Val de Loire, les élevages bovins sont les élevages herbivores les plus en contact avec d'autres troupeaux, en particulier les bovins allaitants qui ne sont séparés des autres élevages que par des barbelés ou des clôtures électriques.

Les élevages régionaux introduisent plus régulièrement des animaux venant d'autres élevages : près des deux tiers des élevages de bovins, contre à peine la moitié dans l'Hexagone. Parce que son microbisme est différent de celui de l'élevage d'accueil, l'animal nouvellement introduit, qu'il soit en période d'incubation ou porteur sain, crée toujours un risque sanitaire. La quarantaine, qui limite la contamination, est plus développée sur les mâles reproducteurs. Lors de leur



introduction les mises en quarantaine sont très courantes : 83 % des élevages bovins y ont recours en Centre-Val de Loire (moyenne nationale à 58 %). En revanche, la quarantaine est nettement moins pratiquée lors de l'introduction d'autres animaux, et notamment les femelles : à peine un quart des génisses introduites (moyenne nationale 36 %). Les visiteurs extérieurs sont également une source de contamination. Les élevages bovins disposent moins souvent de sur-chaussures, de pédiluve, de robinet pour se laver les mains que les élevages granivores. En Centre-Val de Loire, près de la moitié des élevages bovins dispose de robinet avec savon pour les visiteurs, et 20 % sont équipés d'un pédiluve.

<sup>4</sup> Les **eaux blanches** sont constituées des eaux de lavage des laiteries et des salles de traite, contenant les différents détergents utilisés ainsi que des résidus de lait.

## Ressources en eau et risque de contamination

En Centre-Val de Loire, dans les bâtiments, le recours à des ressources propres (puits ou source) est limité à un tiers des élevages bovins. À contrario, le réseau alimente beaucoup plus les bâtiments de la région que la moyenne nationale : près des trois quarts des bâtiments de bovins.

Dans les pâtures, l'utilisation de ressources propres est majoritaire. Trois quarts des élevages bovins en disposent, mais ils sont également près de 60 % à utiliser l'eau du réseau pour abreuver les bovins au pré.

### Origine de l'eau d'abreuvement des élevages, en bâtiment et en pâture (% d'exploitations)

	Centre-Val de Loire		France métropolitaine	
	en bâtiment	en pâture	en bâtiment	en pâture
Ressources propres	34 %	76 %	47 %	73 %
Réseau	72 %	59 %	64 %	47 %

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

L'eau ne provenant pas du réseau comporte des risques de contamination du troupeau. Des analyses peuvent être effectuées afin de s'assurer de sa qualité et procéder éventuellement à un traitement. Les exploitants régionaux de bovins ont moins recours à ces analyses bactériologiques ou physico-chimiques que le niveau national. En effet, 16 % des exploitations bovines ont fait une analyse bactériologique et 13 % une analyse physico-chimique, contre 45 % et 36 % en France métropolitaine, respectivement. Cependant, les exploitations bovines n'utilisant que des ressources propres,

c'est-à-dire sans raccordement au réseau dans le bâtiment ou en pâture, ont plus recours aux analyses : 38 % procèdent à des analyses bactériologiques et 32 % à des analyses physico-chimiques. De plus, ces analyses sont souvent plus anciennes que le niveau moyen national : 36 % l'ont fait dans l'année (71 % au niveau national), 47 % dans les 5 années précédentes (21 % France métropolitaine) et 13 % datent d'avant 2009, contre 6 % en moyenne.

### Exploitations pratiquant des analyses de l'eau d'abreuvement (% d'exploitations)

	Centre-Val de Loire		France métropolitaine	
	Toutes exploitations	Exploitations n'ayant pas accès au réseau	Toutes exploitations	Exploitations n'ayant pas accès au réseau
Réalisation d'une analyse bactériologique de l'eau	16,4	38,4	45,2	69,7
Réalisation d'une analyse physico-chimique de l'eau	13,2	32,4	36,2	58,1

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

## Le traitement des bâtiments en prévention des maladies

La désinfection des bâtiments de bovins est une pratique moins répandue en Centre-Val de Loire qu'ailleurs. À peine une exploitation sur cinq désinfecte tous ses bâtiments d'élevage en Centre-Val de Loire, contre plus du quart nationalement. Aucun bâtiment n'est désinfecté dans 70 % des exploitations bovines, contre 53 % en France. Au final, un quart des bâtiments de bovins sont désinfectés, un taux inférieur à celui constaté au niveau national (35 %). Les vaches laitières sont le plus souvent regroupées dans l'aire d'exercice ou mises dans les prés proches au moment des désinfections tandis que les éleveurs allaitants profitent en grande majorité de la période de pâturage.

La moitié des élevages bovins ayant des bâtiments utilise des produits pour tuer ou repousser des nuisibles. La plupart des traitements concernent l'utilisation de raticides pour les élevages bovins (87 %).

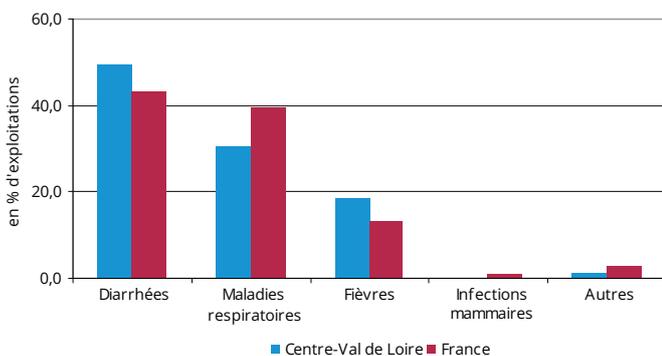
Le curage de l'aire paillée est également important dans la prévention des maladies, notamment des mammites dans les élevages laitiers. Ainsi, les bâtiments accueillant des vaches laitières sont curés beaucoup plus fréquemment que ceux des vaches allaitantes. Un tiers des bâtiments de vaches laitières est curé au moins une fois par semaine, et un autre tiers entre une semaine et un mois, tandis que la pratique la plus courante en bovins viande est un curage tous les 2 à 4 mois.

## Santé et pratiques sanitaires



### La vaccination : une pratique courante dans les élevages bovins

#### Exploitations ayant recours à la vaccination chez les bovins par famille de maladies



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Les vaccins sont utilisés dans les deux tiers des exploitations bovines. On y recourt surtout contre les diarrhées pour 49 % des vaccins. Les adultes, en particulier les vaches allaitantes, du fait de l'importance de la santé du veau à naître, sont plutôt

vaccinés contre les diarrhées. Les vaccins contre les diarrhées représentent plus de 80 % des vaccins pratiqués sur les vaches allaitantes. Pour les vaches laitières, les vaccins contre les maladies respiratoires prédominent (52 % des vaccins), devant les diarrhées et les fièvres. Les bovins de moins de 8 mois sont vaccinés contre les maladies respiratoires, ayant souvent bénéficié de la protection contre les diarrhées lors de la vaccination de leur mère. La vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) étant obligatoire pour l'exportation, les autres bovins de boucherie, principalement des brouillards, ont le taux de vaccination contre les fièvres le plus élevé (37 % des vaccins sur cette catégorie).

L'espace affecté aux animaux malades est plus fréquent en élevages bovins que dans les autres élevages herbivores. Il limite les risques de propagation des maladies au sein du cheptel. Ainsi, en Centre-Val de Loire, près des deux tiers des élevages bovins en disposent.

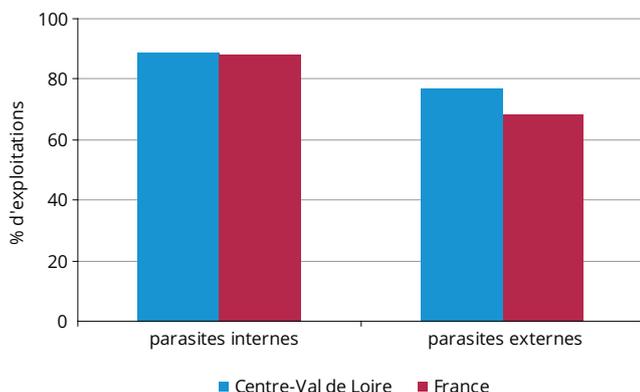
### Traitements réguliers contre les parasites contrairement aux antibiotiques

#### Les parasites :

Les parasites gênent les animaux, provoquent douleur, maladie, voire la mort. Les parasites internes ou externes sont nombreux : douves, ténias, strongles, coccidies, poux, tiques, acariens, sarcopte provoquant la gale... Non maîtrisés, maladies et mal-être animal entraînent des baisses de production et des problèmes de reproduction.

55 % des élevages bovins traitent régulièrement (42 % en moyenne métropolitaine) ce qui place la région au premier rang pour ces traitements. L'application de produits par voie cutanée est largement majoritaire (84 % des élevages qui traitent), suivie par la pulvérisation (12 %).

#### Application ponctuelle ou régulière de produits contre les parasites



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

L'usage d'antibiotiques est courant dans les élevages mais les éleveurs traitent rarement tous les animaux d'un lot quand seuls quelques animaux sont malades. La quasi-totalité des élevages régionaux de bovins ne traite jamais l'ensemble de leur cheptel en prévention (94 %). Les antibiotiques sont réservés aux animaux malades. Les rares éleveurs qui traitent par antibiotiques l'ensemble du troupeau dès la moindre suspicion le font prioritairement pour limiter le risque de contamination.

## Des pratiques sanitaires aux bons soins des bovins

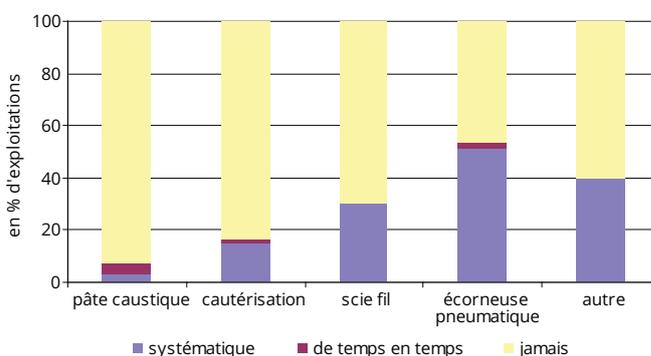
En Centre-Val de Loire, le parage est pratiqué dans un peu plus de la moitié des exploitations, et 85 % d'entre elles sélectionnent leurs bovins pour cette opération (77 % France métropolitaine). Il est plus fréquent sur les vaches laitières, 1,5 à 2 fois par an, contre moins de 1,5 fois par an pour les autres types de bovins : la boiterie est plus courante avec la traite robotisée d'une production intensive, les vaches laitières passant plus de temps sur des sols en béton qu'en pâture. Dans les deux tiers des élevages, un pareur professionnel intervient.

Par ailleurs, la castration des bovins mâles est peu courante en Centre-Val de Loire. La plupart des bovins mâles de la région sont destinés au marché italien de broustards pour les races à viande, ou à l'abattoir pour les mâles laitiers. Ainsi, seulement 5 % des élevages le pratiquent, sur un tiers de leurs mâles en moyenne, et à un âge plutôt avancé (2/3 des élevages procèdent à la castration après 100 jours). La pince Burdizzo est la plus couramment employée et plus de la moitié des élevages procède à la désinfection à la suite de cette opération. 55 % des élevages pratiquant la castration ont recours à un vétérinaire, alors que seulement un tiers des élevages nationaux les mobilise, certainement moins habitués à ces interventions.

Parallèlement à ces soins et interventions, le bien-être animal est un sujet de discussion avec les différents interlocuteurs habituels dans l'élevage (pour 7 exploitants sur 10).

L'écornage répond à des exigences de sécurité pour les intervenants et les animaux. Deux exploitations sur trois pratiquent l'écornage sur une sélection de bovins. Près de la moitié de ces exploitations utilise la méthode par cautérisation (fer électrique ou gaz), et pour les trois quarts sans analgésique. L'utilisation d'analgésique est toutefois plus fréquente en Centre-Val de Loire qu'au niveau national (respectivement 76 % et 67 %). Le plus souvent, le chef d'exploitation lui-même pratique cette opération.

### Administration d'analgésiques lors de l'écornage en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

## Temps de travail

### Une activité chronophage

En Centre-Val de Loire, près de 2 personnes en moyenne consacrent quotidiennement du temps aux soins, à l'alimentation, à la traite des animaux et aux autres tâches en pâture ou en bâtiment. Par ailleurs, ces tâches mobilisent entre 3 et 8 heures par jour selon le type d'élevage. Les élevages laitiers sont plus chronophages : à elle seule, la traite mobilise environ 40 % du temps dans les élevages spécialisés lait.

#### La spécialisation laitière mobilise plus de temps et de personnes

Type d'élevages bovins	Allaitants	Laitiers
Nombre moyen de personnes travaillant quotidiennement en bâtiment	1,6	2,3
Nombre moyen de personnes travaillant quotidiennement en pâture	1,4	2,1
Temps moyen consacré aux différents travaux en bâtiment (en heures)	5,2	7,8
Temps moyen consacré aux différents travaux en pâture (en heures)	2,8	6,1
Absence de plus de 2 jours consécutifs du responsable	50 %	59 %
Durée moyenne d'absence (en jours)	6	7

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

**Note :** le temps total consacré aux différents travaux comprend : l'alimentation, les soins, la traite des animaux et les autres-tâches en pâture ou en bâtiment

Dans une année, au moins la moitié des responsables des exploitations a pu prendre au moins deux jours d'absence consécutifs et ce pour une semaine en moyenne. En son absence, l'exploitant fait appel à de la main d'œuvre familiale (40 %) ou au salarié (33 %), ou enfin à un associé ou co-exploitant (20 %). Le non remplacement est le plus souvent le souhait de l'exploitant (55 %).





## Méthodologie de l'enquête :

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En Centre-Val de Loire, elle concerne tous les élevages de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles mais exclut les porcins. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Ainsi, celle-ci apporte des informations

actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la biosécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.

### Le questionnaire est organisé autour des thématiques suivantes :

- ▶ données de cadrage sur l'exploitation,
- ▶ conditions de logement des animaux,
- ▶ gestion des effluents,
- ▶ alimentation des animaux,
- ▶ pratiques sanitaires,
- ▶ bien-être animal,
- ▶ main-d'œuvre.

**L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un élevage d'une espèce donnée (bovins, ovins, caprins, volaille de chair, poules pondeuses), avec un effectif minimum pour l'une au moins de ces espèces. Ces seuils d'effectifs sont déterminés afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » :**

- ▶ bovins : au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins (Pour mémoire, en 2008, les exploitations enquêtées détenaient au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins).
- ▶ ovins : au moins 25 brebis ou 100 ovins
- ▶ caprins : au moins 25 chèvres ou 100 caprins
- ▶ volailles : au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalents poulets (avec la convention 1 dinde = 1,5 poulet).

### La stratification pour la sélection des élevages repose sur les variables suivantes :

- ▶ le département de localisation de l'élevage,
- ▶ le type d'élevage dominant : vaches laitières, vaches allaitantes, engraissement de veaux de boucherie ou engraissement de jeunes bovins, ovins viande, ovins lait, ovins atypiques, caprins lait, caprins atypiques, poules pondeuses et volailles de chair,
- ▶ la classe de taille des effectifs de l'espèce enquêtée (classes de taille spécifiques pour chaque département).

Cette publication exploite plus particulièrement les données portant sur les bovins. 412 exploitations bovines du Centre-Val de Loire ont été interrogées dans le cadre de l'enquête. Réparties sur les départements couvrant 78 % du cheptel bovin régional (Cher, Indre, Indre-et-Loire), les unités représentent, une fois extrapolées, 3 013 exploitations élevant 455 279 bovins. C'est sur ce champ que porte le volet bovin de l'enquête. La spécialisation allaitante est déterminée par le fait qu'il n'y ait aucune vache laitière dans l'atelier, et vice et versa. Les autres ateliers sont mixtes, orientés vers l'engraissement ou l'élevage de veaux de boucherie.

### Pour en savoir plus :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>



## Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cédex 1  
Tél : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 4 69  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directrice de publication : Christine GIBRAT  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédacteur : Isabelle PASQUIER  
Secrétaire de rédaction : Pascal CONNIN,  
Audrey ODDOS  
Composition : Florence FAURE  
Crédits photo : ©Pascal.Xicluna/Min.Agri.Fr  
©Draaf Centre-Val de Loire

Prix : 2,50 €  
ISSN : 2496-5545  
Dépôt légal : à parution  
Parution : Février 2019

